Parc Info N° 10 - 1er avril 2022

2eme APPEL DE FONDS
Avril 2022

Madame, Monsieur,

Le 08 Mars 2022, l'Assemblée Générale a fixé le montant du second appel de fonds de 2022 à **la somme de 530 €**, 450€ pour les démissionnaires historiques du Centre de Loisirs (cf. résolution n°5 AGO 11/03/2021).

Pour rappel, les charges supportées par l'AFUL (cf. budget prévisionnel présenté et approuvé en AGO du 08/03/2022) font l'objet de deux appels de fonds (le premier en janvier, le second en avril) et les montants desdits appels de fonds, une fois votés en Assemblée Générale, sont exigibles de plein droit.

La date limite de règlement de ce second appel de fonds est fixée au 30 avril 2022.

Par ailleurs, le montant du 1er appel de fonds de 2023, exigible au 31 janvier 2023 au plus tard, a d'ores et déjà été fixé par l'Assemblée Générale du 08 mars 2022 à la somme de 530€.

A moins que vous n'ayez opté pour le prélèvement bancaire (voir procédure ci-après), vous avez la possibilité de régler :

- Soit par chèque bancaire, **en précisant votre numéro de lot au dos de celui-ci.**
- Soit par virement, aux coordonnées suivantes, **sans oublier également votre numéro de lot sur l'ordre de virement** :

SOCIETE GENERALE — RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire du Compte : A.F.U.L.
LE PARC DE LESIGNY
RUE DES ECOLES
77150 LESIGNY

Domiciliation LESIGNY (01335)

Identification nationale (RIB)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30003	01335	00050260038	84

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3013 3500 0502 6003 884

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

PRELEVEMENTS DES CHARGES
Concerne uniquement les résidents ayant opté pour le prélèvement automatique

En 2 échéances

Si vous avez opté pour ce mode de règlement, votre compte sera prélevé le 30 avril 2022 d'un montant de 530 €.

En 6 échéances

Si vous avez opté pour ce mode de règlement, votre compte est prélevé mensuellement comme suit :

- 200 € les 10 janvier, 10 février, le 10 mars, le 10 avril, le 10 mai
- 60 € le 10 juin.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre vos dispositions afin de respecter ces échéances,
Bien cordialement,

L'AFUL du Parc

amCet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AFUL DU PARC DE LESIGNY.

Se désinscrire

Envoyé par sendinblue

© 2019 AFUL DU PARC DE LESIGNY